

Eau et Rivières

DE BRETAGNE



L'école des talus

Extension du centre de Belle-Isle-en-Terre

DOSSIER : Bilan Saumon en Bretagne

Du lait bio à Saint-Yvi

EAU & RIVIÈRES DE BRETAGNE : L'ÉCOLOGIE DE TERRAIN !

Fondée en 1969 par des amoureux du saumon, Eau & Rivières a su redonner vie aux cours d'eau oubliés, envahis par la végétation et menacés par la pollution. Ses opérations Rivières propres ont mobilisé, tout au long des années soixante-dix, des milliers de bénévoles et le nettoyage des cours d'eau est rapidement devenu l'affaire de tous.

Mais la dégradation de la qualité de l'eau des sources, des rivières, des estuaires, du littoral est due à une multitude d'agressions qui affectent le milieu naturel. Eau & Rivières a donc étendu son action, et s'intéresse à des questions très diverses :

- aux pollutions : rejets industriels, urbains, pollutions agricoles ;
- à l'érosion des sols, favorisée par l'arasement des talus et certaines méthodes de culture, qui entraîne des sédiments vers les cours d'eau ;
- à la rectification des cours d'eau qui enlaidit nos paysages, détruit la richesse des ruisseaux, des rivières, et favorise les crues ;
- à la destruction des zones humides, qui régularisent le débit des cours d'eau et ralentissent les crues ;
- à la multiplication des plans d'eau qui contribuent au réchauffement des eaux (pollution thermique) et aggravent les pertes par évaporation ;
- au gaspillage de l'eau, pourtant si précieuse.

La pollution de l'eau est dangereuse pour l'économie de la Bretagne, dangereuse aussi pour la santé des Bretons.

L'efficacité et l'indépendance d'Eau & Rivières sont reconnues de tous. En lui apportant votre soutien, vous permettez à l'association de poursuivre son action en totale liberté.

Organe de l'association Eau & Rivières de Bretagne - A.P.F.S.B.
Directeur de la publication : Pascal MUGNIER,
1, impasse Camille Pelletan
56100 Lorentz
Tél. 97 87 92 45
Fax 97 37 29 28

Secrétariat de la revue :
1, rue Gabriel Faure
29000 Brest
Tél. 98 01 05 45

Rédaction :

Publier des articles bilingues, adaptés aux besoins, nécessite des procédures d'élaboration complexes dont les membres de la rédaction sont les maîtres d'œuvre. Ils définissent les objectifs, coordonnent le travail des auteurs, et mènent un point la forme finale des articles.

Comité de rédaction :
Michèle Goudeh, Gilles Hart,
Yvonna Landrein, Pascal Mignier.

Rédacteurs :
Pierre Boyer, Bruno Coquin,
Jean Hanson, François Josin,
Renald Jorjic, Vincent Lefebvre, Yannick Robert,
Pierre Thuilliez.

Tous droits de reproduction réservés à Eau & Rivières de Bretagne - A.P.F.S.B.

Dépôt légal :
3^{ème} trimestre 1995
N° CPDA 92-518

Tarif des abonnements :

200F par an

50F le numéro

Publication trimestrielle
CCP 3519-12 X Nantes
Banques GMB - Lorentz

Tarif des publicités noir et blanc pour 1 an :

1 page 5 000F

1/2 page 2 500F

1/4 page 1 250F

1/8 page 750F

1/16 page 500F

Au numéro :

1 page 1 000F

1/2 page 500F

1/4 page 250F

1/8 page 150F

1/16 page 100F

Quadrinchromie :

1 page 5 000F

1/2 page 3 000F

Photocomposition :

Eau & Rivières

Mise en page :

Des Signes

Photogravure, fléchage :

Scanner de Brest

Impression :

Archant Imprimeur

Les opinions émises dans la

revue n'engagent que leurs

auteurs. Les manuscrits ne

sont pas rendus.

Il est précisé, de façon la plus

claire, que l'abonnement est

absolument distinct de la coti-

sation. Toute personne non

adhérente à Eau & Rivières -

A.P.F.S.B. peut se procurer la

revue, soit à l'unité, soit en

abonnement.

Il est rappelé que notre asso-

ciation est à but non lucratif.

Photo de couverture :

"Un parcours de pêche à la

mouche sur l'Estuaire"

crédit photo : A. PENNEC

NUMERO 94

1

Editorial :
**Coup de froid
sur les élevages**

2

**L'école des talus
(suite)**

6

Alternatives :
**Du lait bio pour
une eau pure**

7

DOSSIER :
**Le saumon en
Bretagne**

17

**Brèves des
départements**

22

**Extension
des élevages**

23

À lire

24

L'écho des marais



COUP DE FROID SUR LES ÉLEVAGES

Le ministre de l'Environnement, appuyé par le ministre de l'Agriculture, a annoncé au mois de septembre deux mesures spectaculaires. En interdisant, d'abord, l'extension d'une porcherie industrielle à Saint-Nic (Finistère), Corinne Lepage a pris une décision juste et de bon sens. L'éleveur concerné avait déjà été condamné pour exploitation illégale : l'autoriser à tripler son cheptel, c'était prendre le risque de légitimer la délinquance écologique. Plus généralement, en freinant les extensions d'élevages dans les zones déjà saturées de lisier, le ministre a donné à son geste une portée considérable. La volonté de l'État est désormais claire : il s'agit d'encadrer de façon stricte le développement de l'élevage industriel, et cette manifestation de fermeté marquerait un tournant dans la politique de l'eau en Bretagne.

Certains voudraient faire croire qu'une «*épuration écologique*» est en cours, comme l'ont grogné des producteurs de porcs. En réalité, il s'agit seulement d'autoriser des extensions sous condition de normes d'épandage raisonnables et de reconquérir la qualité des eaux. La Bretagne ne peut plus prendre le risque d'aggraver sa pollution. Comment peut-on imaginer sérieusement qu'elle sacrifie tous les secteurs de l'économie régionale, conchyliculture, agro-alimentaire, tourisme, au seul bénéfice des industriels porcins ?

Pour Eau & Rivières, ces mesures constituent un joli succès. Elles sont l'aboutissement du travail effectué depuis plusieurs années : la médiatisation des pollutions en Bretagne, les pressions exercées auprès des pouvoirs publics, les procès gagnés devant les tribunaux bretons contre des extensions illégales d'élevages ont pesé lourd dans la décision du ministre.

Si le puissant lobby des producteurs industriels s'est immédiatement mobilisé contre cette idée nouvelle de faire appliquer la loi, la diversité des réactions est intéressante. Les agriculteurs, déjà perplexes devant l'industrialisation progressive de leur activité, se sont montrés divisés. Des élus régionaux, on retiendra sûrement l'approbation d'Ambroise Guellec, député du Finistère et président du Comité de bassin Loire-Bretagne, mais aussi l'affligeante position du président du Conseil général du Finistère qualifiant la décision du ministre d'«*excès de zèle condamnable*». Il n'avait sans doute plus en mémoire les conclusions du débat mené par son assemblée à l'automne 93, très favorables à la protection des eaux.

Les producteurs les plus extrémistes pensent que l'économie de la Bretagne exige toujours plus de cochons et placent déjà leurs espoirs dans les procédés de traitement des lisiers, attendus d'ici un à deux ans. Ils font mine d'oublier que la concentration des porcs et des volailles, la spécialisation "hors-sol", entraînent aussi la banalisation des paysages, la contamination des eaux par les pesticides et les métaux lourds, l'appauvrissement des sols. Se posera de toute façon la question du financement de la dépollution, pour lequel les industriels espèrent des aides publiques. Le principe pollueur-payeur, affirmé dans la loi Barnier du 3 janvier 1995, devra alors être appliqué avec la plus grande rigueur.

Youenn Landrein

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL

Skol ar c'hleuziou (À l'école des talus - deuxième partie)

Considérés dans les années soixante comme une gêne pour l'agriculture, les talus constituent un excellent moyen de freiner l'érosion des sols et de réguler l'écoulement des eaux. Avec d'autres passionnés, François Jestin et l'école d'agriculture de Pommerit plaident pour la reconquête du bocage : la construction des talus, selon des techniques manuelles ou mécaniques, est relativement simple, et d'un coût raisonnable.

Avant de parler de construction, il faut savoir qu'il est essentiel et plus intelligent de garder les anciens talus, au pire de les déplacer lors d'échanges de terres. Car il reste peu de talus en Bretagne. On a l'habitude aujourd'hui de faire la distinction entre les talus construits manuellement et ceux construits mécaniquement. Pourtant nous allons voir que, lorsqu'ils sont correctement faits, les résultats sont à peu près équivalents.



Talus construit en 1994 au tracto-pelle. Mettre les mottes enherbées sur le bord et la terre noire au milieu.

mottes ou pierres soient posées et croisées avec plein de bon sens et cela de façon stable, et de telle sorte que le talus tienne debout. Les mottes ne doivent être ni trop sèches ni trop mouillées. Au fur et à mesure que les mottes sont montées sur le bord du talus, le milieu est chargé de terre meuble, soit manuellement, soit mécaniquement. Il faut alors bien tasser cette terre au fur et à mesure que le talus monte, sinon des infiltrations d'eau pourraient faire écrouler le talus.

Pour la construction manuelle, faites confiance à votre bon sens

Traditionnellement on construisait les talus en avril-mai. En hiver, avec le travail autour du bois et l'entretien des anciens talus et fossés, on n'avait pas le temps de faire des talus neufs. Et au printemps, la végétation redémarrant, les talus ne pouvaient devenir que plus solides, car herbes et racines se développent à cette saison. Selon les régions, ces talus étaient entièrement faits avec des «taouarc'h» ou mottes de terre, ou alors mixtes, avec des pierres pour commencer et des mottes pour terminer. Que ce soit avec des pierres ou des «taouarc'h», il est sûr que chacun avait sa façon de faire (c'est comme pour le kig-ha-farz, il n'y en a pas deux pareils). En effet, jusqu'à il y a quelques dizaines d'années, les gens n'étaient pas déformés par l'école et n'étaient pas à la recherche de modèles ou de recettes. Par contre, tous faisaient appel à leur bon sens. Que les mottes soient posées à l'endroit ou à l'envers, cela importe peu. De même pour les pierres. L'essentiel est que les

Un tracto-pelle vous fera économiser du temps et de l'argent

La méthode manuelle demandant beaucoup de temps, elle est onéreuse et ne peut convenir que pour des petites longueurs (jardins...). En agriculture aujourd'hui, un tracto-pelle est nécessaire et il peut construire un beau talus de 50 m x 1,80 m x 1,30 m en deux à trois heures seulement, contre soixante heures à la main. Par cette méthode, la Bretagne devrait voir les années à venir des milliers de kilomètres de talus se construire. Où trouver la terre nécessaire à leur construction ? — récupérez la terre provenant de gros chantiers (déblais, chantiers routiers, curage de fossés...). Il est préférable de voir ces déblais servir à la construction des talus plutôt que de les voir bennés dans des zones humides ou dans des estuaires ; — ou alors enlevez une petite couche de terre du champ, surtout si celui-ci est une jachère. Si votre futur talus doit être construit en bas d'un champ légèrement en pente, il faut savoir que dans dix

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL

ans, la terre que vous aurez enlevé pour construire le talus sera largement compensée par 20 ou 30 cm (voire plus) d'érosion retenue. Si vous souhaitez avoir un talus semblable aux anciens talus, c'est à dire assez vertical, demandez au chauffeur du tracto-pelle de gratter d'abord la première couche de terre enherbée. Demandez-lui de poser ces mottes enherbées sur les bords du talus. Il grattera une deuxième couche de terre, noire cette fois-ci, afin de remplir le milieu. Pensez surtout à lui dire de tasser le talus au fur et à mesure. Votre talus sera aussi solide qu'un ancien car plus tassé (un coup de pelle mécanique, c'est une force de plusieurs tonnes). Quelques mois après, la nature reprenant ses droits l'habillera d'herbes et de fleurs.

Son gros avantage est surtout financier (cinq à dix fois moins cher que la construction manuelle). Pour le talus de 1,30 m à 1,50 m le prix est d'environ 15 F le mètre. Si vous construisez 30 km de talus neufs dans une commune de 1 000 ha au cours d'un aménagement foncier, le prix des talus neufs est faible par rapport aux frais globaux : moins de 10 % du coût total.



Le même talus en 1995 après les inondations : le talus est intact et a joué son rôle hydrologique.

Plantez des essences du pays

Pourquoi planter ? D'abord parce que les arbres font tenir les talus debout (1), et sont de bons régulateurs d'eau ; les feuillus sont de bons brise-vent. Ensuite parce que les arbres sont des éléments très vivants au fil des saisons. Par leur faune et leur flore ils enrichissent notre pays et maintiennent une vie animale et végétale très active. Que planter ? Des essences du pays bien sûr. Si vous souhaitez obtenir des talus bocagers d'une faible hauteur, plantez ou semez ajoncs, genêts, prunelliers, aubépines... Ces arbres fleurissent et parfument notre Bretagne. Si vous souhaitez un talus bocager plus classique, plantez environ tous les cinq mètres des arbres de haute tige (chênes, châtaigniers, hêtres, frênes...) pour faire du bois d'œuvre, et tous les mètres environ des arbres de

bouillage (noisetiers, charmes, houx...) pour casser le vent. Mais faites surtout appel à votre imagination pour casser la monotonie des plantations. Afin de faciliter l'entretien et la croissance des arbres, vous pouvez disposer sur le haut des talus un paillage naturel (une bonne couche de paille humidifiée) ou plastique. Si vous souhaitez planter un talus ancien ou déplacé, n'oubliez pas, avec la pelle avant d'un tracteur par exemple, de poser une couche de bonne terre sur le dessus du talus. En effet, un vieux talus, agronomiquement parlant, est appauvri par le lessivage des années et par le fait qu'il n'y a pas eu d'apports d'amendements. L'apport de terre fraîche facilitera le paillage et la plantation.

Techniquement, le problème des talus est facile à résoudre : en effet il y a des chauffeurs de tracto qui savent construire adroitement de beaux talus. Financièrement, également le problème est relativement aisé : construire des talus lors d'un échange de terre coûte beaucoup moins cher que les frais de géomètres et de destruction du bocage. En prenant ces deux paramètres en compte, il est facile de concilier agriculture et environnement, d'améliorer la forme des parcelles tout en systématisant le talus autour des futures parcelles. S'il subsiste malheureusement des communes où l'on détruit beaucoup plus qu'on ne construit (Pleudaniel actuellement dans le Trégor) on connaît quand même des exemples encourageants. À Saint-Frégant et au Folgoët, des dizaines de kilomètres de talus neufs ont été construits. Autre encouragement : les milliers de personnes venues l'hiver dernier aux chantiers-démonstration de construction de talus ou aux soirées débats. Et surtout de plus en plus de personnes dont le métier est lié au problème des talus : agriculteurs, géomètres, services DDA, conseils généraux, chambres d'agriculture, écoles d'agricultures... et ceci dans les cinq départements bretons. Sans oublier beaucoup d'associations comme Eau & Rivières et la SEPNB, qui depuis des années préparent pour les talus. Certains départements seraient prêts à changer le formulaire «haies bocagères» distribué dans les communes et le remplacer par «talus bocagers». En effet, on entend dire ici et là que beaucoup de particuliers ne détruiraient plus leur talus avant de planter à même le sol si l'on distribuait des formulaires «talus bocagers» et si l'on médiatisait plus le talus que la haie. Ainsi l'environnement et l'agriculture seraient gagnants et la Bretagne moins banalisée. ■

François Jestin

(1) Les herbes contribuent aussi à la stabilité des talus. C'est une grave erreur que de les désherber. Ainsi, au cours de l'hiver dernier, on a vu des pans de talus s'écrouler plus facilement suite à un traitement chimique.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Belle-Isle-en-Terre : la vie de château pour Eau & Rivières ?

Le centre d'initiation à la Rivière de Belle-Isle-en-Terre a su démontrer ces dernières années une grande qualité d'accueil des groupes scolaires, et les talents pédagogiques de ses animateurs. Ce partenariat exemplaire entre la commune de Belle-Isle et l'association Eau & Rivières prend aujourd'hui une dimension nouvelle avec le projet d'installation du centre dans le château de Lady Mond, et le développement de ses activités éducatives.



En 8 ans, le centre d'initiation à la rivière s'est fortement développé. Il est aujourd'hui à l'étroit dans ses murs.

Le centre d'initiation à la Rivière (CIR) a ouvert ses portes en 1987 à l'initiative d'Eau & Rivières et de la commune de Belle-Isle-en-Terre. Ces deux partenaires, dans le cadre d'une convention, lui ont donné pour mission de sensibiliser le public à la préservation de l'environnement, de développer toutes les activités visant cet objectif, et de contribuer, par l'accueil de groupes ou d'individus, au développement de la commune de Belle-Isle-en-Terre. La convention signée définit précisément les rôles assignés à chaque contractant. La commune met à disposition de l'association des locaux d'enseignement, d'hébergement et de restauration. En contrepartie, elle reçoit les dividendes de leur location. Eau & Rivières, de son

côté, assure la promotion du centre, organise les séjours, crée les modules et anime les activités dont les recettes lui reviennent.

Des stagiaires de janvier à novembre

Le partenariat ainsi défini a permis la création d'un outil très performant, tant sur le plan économique — nous proposons aujourd'hui des séjours parmi les moins chers de Bretagne —, que sur le plan de la qualité pédagogique — le retour des bilans des enseignants est éloquent à ce sujet. Depuis sa création le CIR a développé cinq types d'activités : des classes de rivière, des animations de loisirs, des journées de découverte, des stages

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

de formation et des outils pédagogiques et de communication. La mise en place progressive de ces activités, depuis l'ouverture, a permis l'augmentation sans cesse croissante du volume d'activités. En 1988, un an après notre ouverture, nous réalisons deux mille journées d'animation. En 1993, soit cinq ans plus tard, nous en réalisons sept mille. A partir de 1992, le centre a atteint son taux de saturation, en accueillant des groupes de la fin janvier à la fin novembre. Quel centre d'accueil, ou plus largement quelle structure touristique, excepté en Guadeloupe, peut s'enorgueillir d'une saison aussi étendue ?

Une structure d'accueil mieux adaptée

Dès 1992, Vincent Lefebvre, responsable du centre, s'inquiétait de la saturation des équipements. Dans un document intitulé "Plaidoyer pour un nouveau centre", il informait la commune et l'association des dysfonctionnements liés à la structure, et craignait que le CIR ne soit victime de son succès : il avait dû refuser plus de 1000 nuitées en 1992. Suite à ce dossier et aux discussions qu'il suscita, la commune et Eau & Rivières engagèrent une réflexion dans trois directions : l'extension du centre actuel, la création d'un centre neuf, ou la création d'un centre dans le château de Lady Mond, demeure d'un enfant du pays devenue en 1922 l'épouse d'un roi du nickel. Un comité de pilotage fut créé en 1993, chargé d'élaborer un cahier des charges, de confier cette étude, de nourrir la réflexion autour du projet et de porter le dossier. Le cabinet Act-Ouest fut retenu pour mener à bien cette étude. Le bureau d'études donna d'abord trois orientations :

- l'augmentation de la capacité d'accueil du centre lui semblait nécessaire et ne devait pas poser de problèmes ;
- la requalification de l'hébergement au standard du marché était indispensable ;
- la création d'un équipement de type aquarium, permettrait l'élargissement de la clientèle et renforcerait l'attrait des produits actuels.

Lors d'une deuxième phase, ce même cabinet rapela les trois hypothèses : extension, création d'un nouveau centre, réhabilitation du château, et présenta pour chaque projet le montant des investissements. Il analysa les fonctions que devrait remplir le nouvel équipement et récapitula les surfaces nécessaires à l'élaboration de ce programme. Le comité de pilotage décida alors de diminuer le programme initial, jugé trop ambitieux et trop cher. Il fit également le choix de privilégier la réhabilitation du château. Trois raisons ont motivé cette décision :

- ce projet permet le montage financier le moins lourd à long terme ;
- le château jouxte la rivière et est situé en plein centre ville ;
- seule une partie sera réaménagée. Par conséquent il restera des disponibilités d'aménagements futurs.

Le programme nouvellement défini et retenu par les différents partenaires se monte à 7,8 ME. Il comprend l'acquisition du château, la réalisation de salles d'accueil et d'administration (80 m²), de salles d'enseignement (350 m²), de salles destinées à l'information du public (salles vidéo et d'exposition, d'un aquarium. 350 m²), de locaux d'hébergement (80 lits-620 m²) et de restauration (100 m²).

Ce dossier a été adressé aux partenaires financiers courant novembre. Son avenir dépend maintenant des capacités des porteurs du projet à mobiliser des financements, dans une région en voie de désertification et qui a grand besoin d'équipements structurants. ■

Daniel Maillard : «Le Centre d'Initiation à la Rivière est une référence pour l'éducation à l'environnement».

ERB : Quelle place occupe en Côtes-d'Armor le Centre d'Initiation à la Rivière ?
Le CIR de Belle-Isle en Terre constitue pour les Côtes-d'Armor, un des deux centres pilotes en matière d'éducation à l'environnement, avec celui de la Maison de la Baie à Hillion. Nous les considérons comme les deux références, à la fois, pour la qualité pédagogique des animations qui s'y font, la richesse des milieux sur lesquels ils s'appuient, et leur contribution au développement local. Ce sont des réussites qu'il faut saluer et soutenir.

ERB : La réussite de ce centre conduit Eau & Rivières et la commune à envisager un nouveau développement. Quel écho reçoit ce projet au sein du Conseil général ?

Le Conseil général aide depuis plusieurs années la création et le développement des centres d'éducation à l'environnement. Mais ici c'est un projet d'une autre dimension, puisque le CIR s'engagerait plus fortement vers l'accueil et l'éducation, au-delà du public scolaire, des publics locaux et touristiques. Le Conseil général a la volonté d'aider ce projet, afin que le CIR devienne un équipement structurant du centre Bretagne, et qu'il s'intègre dans le réseau des maisons natures départementales, à côté de la Maison de la Baie, de la Maison de la Rance, du Centre bocage de la Chapelle Neuve, et de la Maison de Lan bern à Glomel. Daniel MAILLARD est responsable du service des espaces naturels au Conseil général des Côtes-d'Armor.

AGRICULTURE ALTERNATIVE

Du lait biologique pour une eau pure

Depuis une quinzaine d'années, le nombre de producteurs de lait biologique ne cesse de croître en Bretagne : les producteurs s'organisent, les laiteries créent de nouvelles chaînes de transformation, la vente directe se développe. Mais les agriculteurs reconvertis dans ces nouvelles techniques vivent-ils bien de leur travail ? Jean-René Cotten, installé à Saint-Yvi depuis 1991 se montre très satisfait des résultats de son exploitation.

C'est en 1991 que Jean-René Cotten reprend seul la ferme de ses parents à Saint-Yvi dans le Finistère, après une période d'association en GAEC avec son père. Située sur une zone sèche (700 mm/an), la ferme a longtemps été cultivée en polyculture (maïs, herbe, céréales, légumes de plein champ...) mais depuis 1980, la constante reste la diminution des légumes et du maïs ensilage pour cause d'érosion trop prononcée sur les sols granitiques peu profonds et en pente du canton de Rosporden.

Une marge financière exceptionnelle et un atout écologique

Grâce à une bonne vente du lait (2,5 F/litre) et à une commercialisation de veau de boucherie (15 jeunes bovins/an) par l'intermédiaire de Bretagne Viande Bio et en vente directe, les recettes de la ferme sont élevées : l'excellente marge brute de 20 590 F par hectare de surface fourragère en 1994 en témoigne.

Ancien président de la FDSEA 29 (Confédération paysanne) et élu municipal de Saint-Yvi, Jean-René Cotten est particulièrement sensible à la mise en place de méthodes agricoles alternatives pour favoriser la reconquête de la qualité de l'eau. Aussi, lorsque les élus locaux lui demandent de reprendre en agriculture biologique les terres incluses dans le périmètre rapproché d'un captage d'eau potable de la commune, sa réponse est favorable. La méthode garantit l'absence d'usage de pesticides et d'engrais minéraux. À ce sujet, M. Cotten regrette que l'administration d'État décourage fortement les pratiques de l'agrobiologie dans la procédure périmètre de protection. Compte tenu du rôle écologique que joue cette méthode d'agriculture, c'est une orientation nouvelle qui devrait être privilégiée dans ce domaine. ■

Ferme de Jean René COTTEN (1994)	Moyenne système classique à base de maïs ensilage
Nombre d'animaux 50 vaches laitières et la suite	40
Surface 40 ha SAU	35
Quota 340 000 l	280 000 l
Marge brute/hectare de Surface	
Fourragère Principale 20 590 F/ha de SFP	13 000 F/ha
Production par Vache Laitière : 7000 kg/VL	7 300 kg/VL
Chargement par hectare de surface fourragère 2,0 UGB/ha de SFP	1,8 UGB/ha
Prix du litre du lait 2,5 F	2,05 F
Frais vétérinaires/UGB 150 F	300 F

Un système sans maïs ensilage

L'alimentation des animaux se fait à partir d'un système fourrager qui privilégie la prairie : sur 40 ha de surface agricole utile, 33 ha sont consacrés à un mélange graminées-légumineuses (dactyle, fétuque, ray gras anglais, fléole, brome, trèfle blanc et hybride, minette, lotier et luzerne). Les associations sont choisies en fonction de la nature du sol. Ce système est pleinement exploité par la création d'une unité de séchage en grange qui fournit un foin d'excellente qualité aux animaux. Pour obtenir le complément énergétique de la ration, l'éleveur plante chaque année 2 ha de betteraves (rendement exceptionnel de 20 t de matière sèche par hectare), 3,5 ha d'orge d'hiver et 1,5 ha d'orge de printemps. Cinq hectares de culture dérobée (crucifères) sont systématiquement implantés pour éviter les terres nues — et donc le lessivage de l'azote en hiver.



L'élevage bovin bio peut être une solution viable lors de la mise en place de périmètre de protection.

DOSSIER

Le saumon en Bretagne

«**R**emettre en valeur nos rivières à saumons ! À beaucoup ce projet peut apparaître comme une gageure. Ce programme dépasse pourtant les problèmes du simple pêcheur inquiet devant la raréfaction du poisson.

Il se place en effet sur le plan de la protection de la nature et procède du souci de développer une richesse régionale trop longtemps gaspillée. Développer le saumon, une ambition nouvelle qui nous semble à la mesure de notre région, une chance à saisir ! »

Le saumon, richesse bretonne à développer
Eau & Rivières, Janvier 1972



L'Elorn, comme l'Aulne et le Trieux, a bénéficié de l'excellent travail de reconquête engagé par les associations.

Entre les centaines de saumons qui remontent l'Aulne et les eaux quasi-désertes du Leff, quelle est réellement aujourd'hui la situation du saumon en Bretagne ? Quelles ont été les actions engagées à la suite des cris d'alarme et de l'ambition affichée par l'APPSB au début des années soixante-dix ? Quels sont les résultats observés, quelles sont les difficultés qui subsistent ?

Même si depuis une dizaine d'années Eau & Rivières de Bretagne, issue de l'APPSB, a consacré davantage d'énergie à la lutte contre les pollutions qu'à la protection et à la gestion des populations de

saumons, l'association n'oublie pas pour autant ses racines. D'autant que ses militants sont nombreux à s'être engagés localement dans les associations de pêche gestionnaires de rivières à saumons.

Vingt-cinq ans après le premier cri d'alarme, le moment est donc venu de faire le point, et peut-être de lancer un nouveau débat au sein de notre région sur la mise en valeur de ce fantastique poisson qu'est le saumon. Au travers de l'Elorn, de l'Aulne, du Trieux, trois rivières aux contextes différents, voyons comment ont évolué les situations des populations de saumons.

Sur l'Elorn : le succès d'une démarche de terrain

Depuis le début des années soixante-dix, dans la foulée du Scorff, l'Elorn a été l'un des premiers fleuves côtiers du massif armoricain à bénéficier des idées de l'APPSB. Sous l'impulsion de Jean-Yves Kermarrec et de ses amis de l'association de pêche, une expérience originale et rare en France, s'est déroulée sur les rives de cette magnifique rivière.



L'Elorn à Pont-Christ.

débites réservés devraient être mieux respectés, surtout sur une rivière qui bénéficie d'un important soutien d'étiage du barrage du Drennec.

1977 : naissance d'une nouvelle réglementation de la pêche

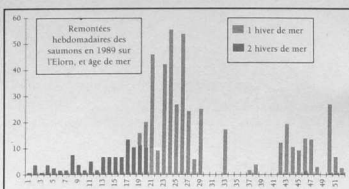
Les relations qui se sont établies dès 1972 entre les saumoniers et le CNEXO (P. Prouzet, Y. Harache) ont permis dans un premier temps de rassembler d'importantes informations sur les caractéristiques des captures (collecte d'écaillés, caractéristiques métriques). À partir de 1977, toute une série de mesures sont adoptées ce qui permet à l'Elorn de se doter d'une réglementation originale qui, sur bien des points, n'a pas encore d'équivalent dans la région. Citons le classement en réserve saumon du tiers supérieur de la rivière, la déclaration de captures, la définition du pêcheur de truites, l'interdiction de toute pêche trois jours par semaine, l'instauration d'un parcours de pêche à la mouche.

Le nettoyage et l'entretien des rives

C'est dans le domaine du nettoyage et de l'entretien des rives que la collaboration entre l'APPSB et l'association locale de pêche a été la plus étroite. Chantiers locaux, chantiers de jeunes menés avec le concours d'Études et Chantiers de 1975 à 1980, opération rivière propre en 1979 qui rassembla quelques 750 volontaires en aval de Landivisiau, la totalité des rives du cours principal et d'un quart des affluents de l'Elorn furent nettoyés par des bénévoles. En 1982, l'association de pêche met en œuvre une taxe de nettoyage supportée par les pêcheurs, et peut ainsi créer deux premiers emplois de cantonniers de rivière. Grâce à l'aide du Conseil général, trois nouveaux postes sont proposés en 1986. Aujourd'hui, l'association de pêche a la capacité d'entretenir annuellement 60 à 70 km de rives.

L'aménagement des obstacles

Depuis 1975, l'effacement ou l'aménagement des obstacles qui freinaient la circulation des migrateurs ont été réalisés sur la quasi-totalité des sites (travaux essentiellement menés par le CSP). Restent quatre sites sur lesquels des améliorations devront encore être apportées, ainsi que les trois barrages de prises d'eau des piscicultures où les



Au-delà de cet effort réglementaire, l'association locale de pêche assure chaque année un suivi des frayères (611 frayères de saumons recensées par exemple en 1993). Elle a mené différentes expériences de repeuplement (ruisseau pépinière du St-Jean), avant d'élever à la pisciculture du Quinquis et de déverser chaque année 8 000 à 12 000 smolts marqués. La trappe de comptage à saumons créée en 1976 par l'association de pêche est victime une année plus tard de la rupture d'un

Une concentration insuffisante

La collaboration étroite avec Eau & Rivières mais aussi avec le Parc d'Armorique, a permis à l'association de pêche de l'Elorn de réaliser un travail impressionnant, dont les retombées annuelles sous forme de loisir pêche sont estimées à 4 MF. La renommée de la rivière et de son lac (Drennec) a largement dépassé les frontières régionales. Pour autant, même si des raisons d'espérer se font jour (bassin de l'Elorn retenu dans Bretagne Eau Pure 2, syndicat de bassin actif sur le front de la réduction des pollutions agricoles...), les responsables locaux de la pêche sont inquiets. L'impact des pollutions agricoles sur le milieu naturel va croissant, tous les cantons du bassin sont excédentaires en lisier, et la pollution considérable des rivières voisines du Nord-Finistère risque de se traduire par des prélèvements dans l'Elorn sans cesse plus importants. L'impasse est désormais proche et l'incapacité des pouvoirs publics à contrôler efficacement les activités polluantes n'incite guère à l'optimisme. Concernant la gestion piscicole, la situation n'est guère plus enthousiasmante : l'Elorn est devenu le théâtre d'actes de braconnage quasi-journaliers, favorisés par la quasi-inconsistance du gardiennage. Cet état de fait peu glorieux n'empêche pas le Comité de gestion des poissons migrateurs de nous préparer le « meilleur des mondes ». A Rennes, ladite commission sait ce qui est bon pour nous. De nouvelles mesures, préparées sans la moindre concertation avec les acteurs locaux, sont en gestation. Ceci alors que les dispositions actuelles ne sont même pas respectées, faute d'un gardiennage suffisant et efficace. Ceux qui depuis 20 ans ont fait la preuve de leur civisme au service de l'eau, des rivières, et des poissons, n'apprécieraient pas qu'on persiste à ignorer leurs analyses et leur connaissance des réalités du terrain.

barrage hâtivement construit lors de l'été 1976 dans l'affolement de la sécheresse. S'ensuit alors la construction et l'exploitation de 1987 à 1991, de la trappe de capture de Kerhamon : elle fournira de précieuses indications sur les populations de saumons de l'Elorn : populations majoritairement composée de castillons, remontées annuelles estimées variant de 600 à 2 000 adultes. Pour beaucoup de pêcheurs, ce fut une révélation. En 1991, une demande de modification du protocole scientifique prévoyant la manipulation de la quasi-totalité des poissons en montée est refusée par les pêcheurs qui dans leur écrasante majorité restent cependant attachés à la recherche, à la condition que leur rivière ne devienne pas un laboratoire. Les objectifs de ce piège ayant à présent été modifiés, il n'est pas impossible qu'il soit remis en route en 1996, complété d'un compteur vidéo, pour devenir un outil de gestion et d'information du public.



L'APPSB a décidé d'acquiescer dix kilomètres de rives sur l'Elorn.

Maîtrise du foncier et lutte contre les pollutions

Simultanément l'association engage une politique d'acquisition des rives afin d'éviter le morcellement des lots de pêche comme la mise en culture du fonds de vallée. À ce jour, près de 10 km de rives sont propriété de l'association. La lutte contre les diverses pollutions constitue le second volet de la collaboration avec l'APPSB devenue Eau & Rivières de Bretagne, collaboration qui a bénéficié ici comme sur les autres vallées du concours des médias locaux. Cette mobilisation associative a notamment permis de réduire les pollutions ponctuelles et d'éviter que le cours de l'Elorn ne soit court-circuité par un tuyau parallèle menant l'eau du barrage du Drennec à 25 km en aval, jusqu'à la station de pompage de Pont-Arbeled.



611 frayères de saumons ont été recensées en 1993.

Cinq questions à Jean-Pierre Auxière, délégué régional du Conseil Supérieur de la Pêche

E & R : Quelle appréciation portez-vous sur la situation du saumon en Bretagne ?

J-P Auxière : En Bretagne, la situation du saumon n'est pas mauvaise. Cela tient probablement au fait que la Bretagne a été globalement épargnée par les grands aménagements hydro-électriques qui ont barré les autres rivières à saumons de France. Dans plusieurs rivières de Bretagne, les populations de saumons n'ont probablement pas régressé par rapport à ce qu'elles étaient il y a un siècle ou deux.

Pourtant, de nombreuses opérations de repeuplement en saumons sont menées aujourd'hui sur les rivières : qu'en pense le CSP ?

Deux situations doivent être distinguées : on a en Bretagne des cours d'eau sur lesquelles des opérations de restauration sont menées parce qu'il faut aider des populations de saumons qui sont résiduelles : c'est le cas de l'Aulne ou du Trieux par exemple. Alors, sans doute faut-il sur ces cours d'eau mieux quantifier les objectifs de cette restauration patrimoniale qui vise à faire revenir au niveau optimal le stock de géniteurs. La seconde situation est liée à la réussite de quelques expériences de déversement et notamment celle de l'Aulne. Sur plusieurs rivières, les pêcheurs se disent : puisque ça marche, déversons des smolts pour pouvoir faire revenir un maximum de poissons et les pêcher. C'est un objectif plus halieutique que patrimonial. Or les scientifiques considèrent qu'une telle démarche comporte un certain nombre de risques pour les populations naturelles. Nous, CSP qui devons conseiller l'Etat et les organismes de pêche sur la gestion des populations de saumons, nous devons tenir compte de ces risques et exposer les avantages et inconvénients de ces pratiques afin de proposer au comité de gestion des poissons migrateurs les meilleures solutions. Mais en tout état de cause ce n'est pas le CSP qui décide, il donne à l'Etat et aux membres des comités de gestion les éléments d'information qui leur permettent d'arbitrer.

De nouvelles règles de gestion sont justement annoncées pour 1996. À la base, les pêcheurs et les responsables de associations de pêche se plaignent du manque de concertation et de dialogue.

Cette question m'étonne. Depuis plusieurs mois, les instances de représentation au niveau régional et national ont été informées des projets de modifications de la réglementation et les ont d'ailleurs amendés. C'est aux collectivités piscicoles qui participent à ces instances d'en informer leur base et non pas au CSP. C'est aussi à l'administration de faire connaître aux pêcheurs et aux responsables locaux les modifications qu'elle aura décidées.

Le comité régional de gestion des poissons migrateurs ne comporte aucune représentation des associations de protection de la nature. Compte-tenu de l'engagement de l'APPSB puis d'Eau & Rivières de Bretagne sur ce terrain, quelle place peut lui être faite au sein de ce comité ?

Pourquoi les associations de protection de la nature ne seraient-elles pas associées au COGEPOMI ? Ce comité réunit jusqu'à présent les exploitants des structures qui gèrent la ressource poissons migrateurs et les représentants des services de l'Etat, et des collectivités. Il fait appel, sur tel ou tel point technique, à des organismes extérieurs, INRA par exemple. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le COGEPOMI s'enrichisse de la participation et des analyses d'autres partenaires et donc des associations régionales de protection de la nature, mais c'est au préfet de région qu'il appartient de statuer.

Dernière question, plus concrète : chaque printemps, sur plusieurs rivières bretonnes, des dizaines de saumons de printemps meurent victimes de maladie. Quelle solutions concrètes le CSP va-t-il mettre en œuvre ?

Je ne suis pas certain que ce phénomène ait pris récemment davantage d'ampleur, mais il existe et il est vrai que jusqu'ici nous nous sommes contentés de l'observer. Ce qui est prévu, c'est de profiter du piège de contrôle des migrations sur le Scorff, pour tenter d'apprécier l'importance des poissons touchés par rapport à la totalité des saumons qui remontent la rivière, identifier la maladie, et en rechercher les origines. C'est à ce travail que nous allons nous atteler avec l'INRA sur le Scorff. ■

Les saumons de l'Aulne

Avec ses 144 km de long, son bassin versant de 1495 km², l'Aulne est le troisième fleuve côtier de Bretagne par sa superficie. Depuis très longtemps, et au delà des frontières bretonnes, l'Aulne est connue pour ses saumons.

Malheureusement son patrimoine salmonicole a subi une forte régression depuis les années 70, ce qui a conduit la Fédération des pêcheurs du Finistère à œuvrer, avec succès, à la restauration de cette rivière. Nous avons fait le point avec Hervé Lasseau, garde-chef.

Un stock de saumons résiduel

Pourquoi parler de la restauration de l'Aulne en matière de poissons migrateurs ? En 1990, la Fédération des APPMA et le Conseil supérieur de la pêche répondaient : «L'Aulne, comme le Blavet, devrait être de très loin, le premier cours d'eau breton pour le nombre de saumons capturés. Or, il s'en prend certaines années moins que

dans une rivière comme le Douron (exemples de 1984 et 1987) dont le bassin versant est 18 fois plus faible, ou comme l'Elorn qui représente en taille le cinquième de l'Aulne. Les captures sont donc à un niveau très faible, entre 100 et 200 par an, nombre dérisoire par rapport à ce que l'on pourrait espérer». En fait, la moyenne des captures annuelles de saumons sur la période 1954-1972 s'établit à 610 (mini = 400 ; maxi = 700). Parallèlement, sur la période 1973-1993, elle est égale à 160, avec un minimum à 30 et un maximum à 350. C'est la forte et durable diminution des captures dans les années 1970 qui a principalement motivé le programme de restauration actuel. On constate aussi sur l'Aulne une dérive des stocks de saumons. Une proportion de plus en plus importante revient en rivière après une seule année passée en mer (castillons). De plus en plus rares sont les poissons qui reviennent après trois années passées en mer (grands saumons de printemps). Ceci a au moins deux conséquences : une diminution de la taille des poissons, ainsi qu'une remontée plus tardive en saison du gros des effectifs (juin-juillet).



Gully-Glaz, sur l'Aulne : un haut lieu de la pêche à la mouche.

Ce retour tardif aggrave considérablement les difficultés rencontrées par les poissons pour rejoindre les frayères du cours supérieur.

Les actions engagées

C'est en 1979, dans le cadre du "Plan Saumon" que débutent les actions de la Fédération des APPMA du Finistère en faveur de la restauration de l'Aulne. Le projet de

la salmoniculture de repeuplement du Favot voit le jour. Elle ne sera vraiment opérationnelle qu'en 1989. Depuis 1992, dans le cadre du programme "Retour aux sources", un ensemble cohérent d'actions compensatrices est engagé. Elles sont présentées ci-dessous, dans l'ordre de priorité choisi par la Fédération.

Rétablir la libre circulation

Les 35 barrages de la zone canalisée, auxquels se rajoutent 9 barrages sur la partie amont de la rivière constituent des obstacles plus ou moins sérieux à la migration des poissons : saumons, truites de mer, aloses, lamproies, anguilles. Vingt-sept passes à poissons, d'une efficacité discutable à insuffisante du fait de manque de connaissances à l'époque, ont été construites de 1924 à 1970. De 1975 à 1979, douze autres aménagements ont été réalisés, dont six sur l'Hyères. Or, comme nous l'avons vu, les barrages posent, aujourd'hui, plus de problèmes de migration que par le passé, du fait de la dérive des stocks vers plus de castillons qui remontent en période

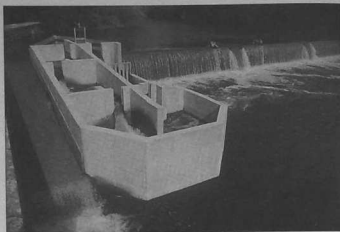
DOSSIER

d'étiage. De 1993 à 1995, de nouveaux travaux ont permis d'équiper, ou de rééquiper d'une passe à poissons les sept barrages les plus à l'aval du canal. Parmi ces sept ouvrages, celui de Châteaulin, en cours de finition, doit inclure une salle de comptaie et de visualisation, qui permettra de mesurer l'importance des migrations. Une autre tranche de travaux va permettre d'équiper, vers l'amont, onze barrages supplémentaires.



Depuis 1993, un effort important est consacré à la construction et au réaménagement des passes à poissons.

rages, qui ralentissent le courant, favorisent le réchauffement de l'eau et diminuent l'auto-épuration. Ces pollutions et cette eutrophisation sont également très pénalisantes pour la production d'eau potable. L'Aulne fournit en eau une grande partie du Finistère. Des améliorations sont donc souhaitables, mais elles dépassent le strict cadre piscicole et nécessitent l'effort de tous.



Entretenir les potentialités de reproductions

De manière générale, le cours supérieur des rivières à salmonidés constitue le principal réservoir de frayères et d'habitats à juvéniles de saumons et de truites. Le maintien des potentialités de reproduction et de grossissement des salmonidés impose donc l'entretien annuel, selon des méthodes douces de plusieurs dizaines de kilomètres de rives. Ce travail, réalisé par les APPMA du Finistère et d'autres partenaires, devra se poursuivre.

Améliorer la qualité de l'eau

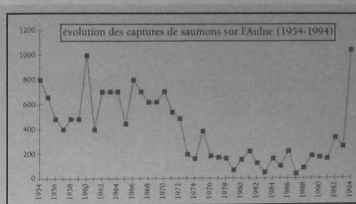
Une pollution diffuse par l'azote, le phosphore, les produits phytosanitaires affecte l'Aulne depuis deux décennies, en raison de l'intensification agricole. S'y ajoute la pollution provenant de huit piscicultures industrielles ainsi que des rejets domestiques et industriels, plus ou moins épurés. Cette pollution entraîne le développement d'algues unicellulaires donnant une teinte verte caractéristique à la rivière durant l'été. La conséquence la plus grave pour les poissons est le déficit en oxygène dissous parfois constaté dans les biels de la partie aval. Un tel déficit en oxygène aggrave les conséquences des pollutions aiguës (industrielles, agricoles), qui se soldent alors par des mortalités spectaculaires. Fait aggravant, les nombreux bar-

Soutenir l'effectif de saumons

Produire des juvéniles de saumon pour soutenir les effectifs naturels était l'objectif de la salmoniculture du Favot, implantée à Brasparts sur la Douffine, affluent de l'estuaire de l'Aulne. L'idée était d'éviter le risque de disparition du saumon de l'Aulne. Elle produit, depuis 1984, les tacons et smolts principalement destinés à l'Aulne, la Douffine et l'Odé. Il s'agit de la plus importante unité de production de France. Les œufs proviennent des géniteurs de saumons qui remontent la Douffine. Ils sont piégés à la station de contrôle des migrations de Pont-de-Buis, ce qui procure une certaine garantie de rusticité et d'aptitude des futurs juvéniles à la vie sauvage. Le contrôle des remontées sur la même station a mis en évidence l'efficacité des déversements au stade smolt : un taux de retour de 3 % a été atteint en 1991. Dans le cas particulier de l'Aulne, le déversement d'un peu plus de 100 000 tacons sur sa partie haute (plus 30 000 smolts sur la Douffine) en 1995 est susceptible de fournir un contingent de 1 500 à 4 000 saumons adultes au cours des trois années suivantes, en complément des poissons issus de la reproduction naturelle.

L'objectif de ces déversements est avant tout patrimonial. Il est indispensable d'épauler une production naturelle déficiente certaines années. De manière conjointe et indissociable, il est aussi halieutique. Le surplus de saumons adultes engendrés par la pisciculture permet des captures à la ligne plus nombreuses. L'exemple de la saison

DOSSIER



1994 est l'illustration, puisqu'il s'est pris un millier de saumons à la ligne sur l'Aulne, soit 25 % des captures nationales.

Définir précisément le potentiel de production de saumons

De même que l'effectif de saumons adultes migrant chaque année sur une rivière, l'effectif des captures et le recensement annuel des frayères, la connaissance précise des habitats salmonicoles et leur cartographie sur l'ensemble du bassin sont des éléments de gestion très importants. Ces données permettent de calculer la capacité de production en smolts et donc l'effectif théorique de saumons adultes de retour que l'on peut comparer aux migrations effectives. On dispose alors d'éléments de diagnostic sur la bonne santé d'une rivière à saumons et l'on peut faire des propositions sérieuses quant à l'exploitation de la ressource. En ce qui concerne le bassin de l'Aulne, cette démarche est programmée pour 1996.

Gérer le stock de migrateurs

Une gestion rationnelle et consensuelle des stocks de poissons migrateurs est l'objet de la création récente des huit Comités de gestion des poissons migrateurs couvrant l'ensemble du territoire national. En Bretagne, le "CoGePoMi" aura à fixer un plan de gestion par bassin, en tenant compte de connaissances biologiques, afin de limiter les prélèvements en dessous d'un seuil permettant le renouvellement des générations ; c'est le Total Autorisé de Capture ou "TAC". Il devra aussi proposer des choix de répartition de la fraction prélevable par les pêcheurs à la ligne... et les autres. Dans le cas de l'Aulne, les prises de saumons par pêche professionnelle en estuaire sont mal connues. En 1995, une étude des aspects socio-économiques de la pêche à la ligne du saumon de l'Aulne a été menée, afin d'évaluer le poids économique de ce loisir. Les résultats ne sont pas encore rendus publics.

Les perspectives

Il s'agit principalement de faire connaître l'existence d'un patrimoine naturel "saumon". La communication autour des poissons migrateurs est à ce jour inexistante en France et à fortiori sur l'Aulne. Elle présente un enjeu culturel et touristique, et pourrait être dirigée vers deux types de publics :

- le grand public : la future salle de visualisation à la passe de Châteaulin pourrait constituer un outil initial d'animation sur ce thème ;
- les pêcheurs extérieurs au département qui pourraient, moyennant une amélioration des retours de saumons, fréquenter en plus grand nombre les rives de l'Aulne. L'ouverture continue du printemps à l'automne et la création de secteurs réservés à la pêche à la mouche sont des mesures de nature à drainer des pêcheurs de l'extérieur. D'autres pistes existent :
 - l'augmentation de l'offre de pêche via la longueur de parcours exploitable, c'est-à-dire des zones courantes, par re-naturation partielle du canal, permettrait d'accroître la fréquentation et de mieux répartir les pêcheurs ;
 - la réalisation et la diffusion d'un guide sur la localisation des "pools" à saumons et leur accès, les meilleures conditions hydrauliques, la réglementation, les actions passées et actuelles en faveur du saumon ;
 - la mise en service d'un répertoire téléphonique indiquant l'état des captures et les conditions hydro-climatiques à tout moment de la saison de pêche, pour permettre à chacun de décider en connaissance de cause de l'opportunité d'effectuer un séjour-pêche au bord de l'Aulne.

Parallèlement aux actions techniques engagées sur l'Aulne, et devant le succès constaté, un groupe de travail intéressé par le développement de la pêche au saumon s'est mis en place à Châteaulin. Des pêcheurs y participent bien entendu, et c'est là que naissent les idées d'aménagement de la réglementation de la pêche.



Pêcheurs de saumons sur l'Aulne débarquée à Costagrac'h.

Trieux : les saumons reviennent de loin

Menacés en 1976 par un projet de barrage, victimes des pollutions industrielles et domestiques de l'agglomération guingampaise, bloqués dans leur migration par un barrage d'estuaire difficilement franchissable, les saumons du Trieux ont terriblement souffert, avant de retrouver aujourd'hui une situation plus confortable.

Un petit fleuve côtier

Cours d'eau de Bretagne-Nord, le Trieux est après la Rance la rivière la plus longue des Côtes d'Armor, avec 77 km de cours principal dont 18 d'estuaire, pour un bassin versant de 506 km². Depuis sa source à Kerpert, à 230 m d'altitude, il suit un parcours Sud-Nord pour se jeter dans la Manche face aux rochers roses de l'île de Bréhat, après avoir traversé l'agglomération de Guingamp (20 000 habitants) et la "petite cité de caractère" du fond d'estuaire de Pontrioux. Une pente moyenne de 4,5 pour mille, un débit d'étiage d'environ 14 l/sec/km², deux affluents principaux, le Sullé et le ruisseau du Bois de la Roche : c'est finalement un modeste fleuve côtier géré, au point de vue piscicole, par les deux associations de pêche de Guingamp (des sources à Squiffiec) et de Pontrioux (du cours aval de Squiffiec à la mer).



L'ambition du programme Trieux pour développer le tourisme-pêche : 1 000 saumons en l'an 2000.

Une dégradation importante

«Rejets accidentels dans le Trieux, des milliers de poissons morts ! - 1978 ; forte mortalité de saumons dans le Trieux - 1981 ; cinquante saumons morts au barrage de Goas Vilinic, la colère gronde à Pontrioux - 1983»

La prise de conscience de la destruction du patrimoine saumon de la vallée du Trieux date du début des années soixante dix. La chute des captures, de 110 en 1970 à 100 en 1971 inquiète les pêcheurs et les riverains. Le projet, en 1976, de construction d'un barrage de 12 millions de m³ au Rocher du Corbeau renforce les craintes. La mobilisation engagée autour des militants de l'APPSB va heureusement permettre le revirement du Conseil général, et le report du projet. C'est une première victoire, mais l'association ne s'arrête pas là. Avec une ténacité inébranlable, elle intervient quasi-quotidiennement pour faire réduire les pollutions : plumerie de Pabu, station d'épuration de Guingamp, rejets de la zone industrielle de Graces, carrières de Châteaulin et Plesidy, pour ne citer que les principales. Le contrat de rivière signé en 1983 sur proposition de l'APPSB va accélérer la réduction des pollutions organiques. Certes, tout n'est pas encore parfait, et rien n'est définitivement acquis, néanmoins cette restauration du milieu était bien la condition nécessaire à la sauvegarde des saumons.

La collaboration des scientifiques

Ces années de restauration sont mises également à profit pour équiper de passes à poissons, les déversoirs du bas-Trieux et le barrage de fond d'estuaire de Goas-Vilinic. Le syndicat du Trieux et les associations nettoient le cours principal et les affluents. Simultanément, le laboratoire d'écologie hydrobiologique de l'INRA Rennes engageait avec le concours des associations de pêche et de la délégation régionale du Conseil supérieur de la pêche, plusieurs études scientifiques sur le milieu et les populations de saumons. Que retenir de ce travail ?

- une hypothèse : la baisse des populations de saumons a une triple origine : la pollution des eaux à l'aval de Guingamp, la baisse des débits durant la décennie 70-80, et l'impact des barrages, ces trois facteurs agissant en synergie ;
- une évaluation : les surfaces d'eaux courantes du Trieux, productives en jeunes saumons, représen-

tent environ 200 000 m², soit moins du tiers de la surface totale de la rivière ; 40 % de ces surfaces se situent à l'amont du barrage de la pisciculture de Ploumagoar ;

- un constat : les densités de jeunes saumons estimées par pêches électriques sont faibles (1 individu/100 m² de radier) et environ quatre fois inférieures aux densités relevées par exemple sur le Scorff.

Le pari des 1000 saumons

Malgré ces efforts de restauration du milieu, les captures par pêche à la ligne ne progressent guère, et les stocks semblent bas. Aussi, en 1991, sous l'impulsion des associations de pêche et de leur fédération départementale, est élaboré un ambitieux programme de restauration "Trieux, 1000 saumons en l'an 2000". Il se fixe comme objectifs de faire remonter 1000 géniteurs par an dans la rivière à l'horizon 2000, et de valoriser cette ressource par le développement de la pêche sportive et du tourisme-pêche. Retenu dans le cadre du plan national grands migrateurs, et du plan départemental de l'environnement, ce projet d'un montant de 2,57 MF est mis en œuvre depuis le début de l'année 1993, et bénéficie au-delà des participations financières des organismes

de pêche, des soutiens du Conseil général, du Conseil régional et du ministère de l'Environnement. Ce programme, d'une durée de cinq ans, comporte quatre types d'actions :

- le suivi des stocks par un déversement annuel de 100 000 juvéniles, afin de donner un coup de pouce à la reconstitution des populations ;
- le suivi piscicole, qui comprend les opérations de suivi des populations naturelles et déversées (inventaires des juvéniles sur trois secteurs-tests, relevé annuel des frayères), ainsi que le suivi des captures ;
- la poursuite des aménagements de barrages afin de faciliter la migration des géniteurs et la descente des juvéniles ;
- l'information du grand public, des scolaires, et des pêcheurs à la ligne.

Premier bilan et perspectives

Ce programme a donné un coup de fouet incontestable à la restauration du saumon sur le Trieux, même s'il faut relativiser les augmentations de captures par pêche à la ligne (de 11 saumons en 1991, on est passé à 61 en 1993, 134 en 1994, 84 en 1995, environ le quart des poissons pêchés étant issu des déversements effectués). En effet, les inventaires par pêche électrique montrent que la production naturelle reste faible et que donc rien n'est encore gagné.

Plusieurs réflexions sur la situation fin 1995 :
 - il est indispensable que le programme soit mené à terme, et dans la plus grande rigueur vis-à-vis de l'ensemble des actions prévues, afin qu'il puisse donner les résultats visés, être convenablement évalué, et le cas échéant, transposé sur d'autres vallées (Leff, Jaudy en Côtes d'Armor).
 - la réduction des pollutions organiques ne doit pas masquer les risques liés à d'autres formes de dégradation du milieu : qu'en est-il par exemple aujourd'hui de l'effet des pesticides ou des concentrations considérables de matières en suspension lors des crues, sur l'éclosion des œufs, ou la survie des jeunes saumons ? Qu'en est-il de l'impact sanitaire des piscicultures commerciales du bassin sur les populations sauvages ? A ces questions, nous n'avons pour l'instant que très peu d'éléments scientifiques de réponse ;



Le Trieux : des captures en progression, mais une rivière qui reste fragile.

LE PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS

C'est un plan qui définit pour une période de 5 ans, par bassin, par cours d'eau ou par groupe de cours d'eau :

- Les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation des poissons migrateurs ;
 - les modalités d'estimation des stocks et de la quantité qui peut être pêchée chaque année ;
 - les plans d'alevinage et les programmes de soutien des effectifs ;
 - les conditions d'exercice de la pêche ;
 - les modalités de tenue des carnets de pêche
- Ce plan est arrêté par le préfet de la région, sur proposition du comité de gestion des poissons migrateurs.

Source : Décret 94-157 du 16 février 1984 du Ministre de l'Environnement.

DOSSIER



Le saumon sur le Trieux : un suivi permanent pour évaluer le programme.

- l'ampleur des mortalités de saumons de printemps recouverts de plaques blanches (saprolegnia) connues au printemps dernier sur le Trieux comme sur d'autres rivières, nécessite que soit engagé sans tarder un programme de recherches pour mieux connaître la maladie, recenser et expérimenter les solutions à mettre en œuvre pour la combattre ;

- du point de vue de la réglementation de la pêche, pour que ne soient pas remis en cause les résultats obtenus depuis quelques années, il faut maintenir les quotas individuels, l'exclusivité de la pêche à la mouche à partir de début juin pour éviter le braconnage, tout en renforçant singulièrement les moyens de contrôle. Une souplesse accrue de la réglementation, souhaitable pour conserver à l'activité de pêche son caractère de loisir, ne peut se concevoir sans des moyens humains adaptés de surveillance.

Il reste donc du travail à faire ! Rendez-vous en l'an 2000 pour vérifier la réussite du pari. ■

LE COGEPOMI

Ce n'est pas une nouvelle espèce de poisson, ce n'est pas non plus une nouvelle maladie. Le COGEPOMI est l'acronyme du Comité de Gestion des POISSONS MIGRATEURS. Ce comité, présidé par le préfet de Région, est chargé :

- de préparer les plans de gestion des poissons migrateurs et d'en suivre l'application ;
- de recommander aux détenteurs des droits de pêche de programmes techniques de restauration des populations de poissons migrateurs et de leurs habitats ;
- de donner un avis sur les orientations de protection et de gestion des milieux aquatiques.

Ce comité comprend des représentants des services de l'État, des pêcheurs amateurs en eau douce, des pêcheurs professionnels en eau douce, des pêcheurs professionnels en estuaire, des propriétaires riverains et des représentants du Conseil général et du Conseil régional. Vous l'aurez noté, la participation des associations de protection de la nature n'est pas prévue !

BRÈVES DES DÉPARTEMENTS

CERAFEL : chasseurs de taxes

Non content de gagner du blé sur le dos de la production polluante légumière du Léon, le CERAFEL a traîné un premier agriculteur bio devant le tribunal d'instance de Morlaix pour le non-paiement de taxes à la production. En clair, les bios devraient financer les productions intensives léonardes. Contre cette aberration, un groupe d'associations de consommateurs et de protection de la nature ont manifesté le mardi 7 novembre à Morlaix. Jugement mi-janvier.

Conférence de Jean-Claude Pierre à Morlaix

Le vendredi 7 octobre le groupe de Morlaix organisait une conférence animée par Jean-Claude Pierre. Plus de 100 personnes avaient fait le déplacement. Cette communication a permis de faire le bilan de la problématique de l'eau en Bretagne. Elle a permis aussi de faire la connaissance de nouveaux adhérents à qui nous souhaitons la bienvenue. Le groupe de Morlaix aura du pain sur la planche dans les mois prochains notamment avec le suivi du contrat de baie de Morlaix et des affaires en cours. Les bonnes volontés sont invitées à se faire connaître (Délégation Finistère Nord : 98 01 05 45).

Charles Doux, un patron courageux

Charles Doux a comparu le 14 septembre dernier devant le tribunal correctionnel de Quimper pour pollution de l'Aulne en 1989. Plusieurs tonnes de poissons morts avaient été retirées de la rivière après déversement massif de substances polluantes via une canalisation en provenance de son abattoir de poulets. Doux s'est défendu en accusant péle-mêle : les agriculteurs d'avoir déversé du lisier dans ses tuyaux, les gardes-pêche de ne pas savoir rédiger un procès-verbal, la commune de Châteaulin d'être responsable de la canalisation, l'expert d'immoralité, le juge de persécution, le DDA de bavardage intempestif, le soleil d'être trop chaud et l'oxygène trop rare. Au bout du compte, il s'est courageusement défaussé sur le directeur de son usine, Garrel, absent à l'audience pour raisons de santé. Cette ligne de défense devrait se révéler payante pour le P.D.G. Délibéré le 14 décembre.

Une expertise sur-mesure pour Doux

Malgré tous ses efforts, Charles Doux n'avait pu obtenir l'annulation d'une expertise mettant clairement en cause son usine dans la pollution de 1989. Le jour de l'audience, il a remis au tribunal une "contre-expertise" commandée par lui à l'Institut de l'Environnement. Eau & Rivières,

qui n'avait pas eu communication de cette pièce, n'a pas pu expliquer au juge ce qu'est l'Institut de l'Environnement.

Cet organisme, en réalité une simple association, a été créé en 1991 — deux ans après la pollution de l'Aulne — par... Pierrick Doux, fils de son père, et quelques industriels amis. Des amis inquiets de ce qui pourrait arriver à l'eau, dans notre monde générateur de pollutions. Et inquiets de ce qui pourrait arriver à leurs entreprises s'il arrivait quelque chose à l'eau. En matière d'expertise, on n'est jamais mieux servi que par soi-même.



L'abattoir Doux à Châteaulin : une capacité de 380 000 poulets/jour.

Révolution douce au CDH

Après mûre réflexion, le préfet du Finistère a, semble-t-il, décidé d'appliquer à la lettre les récentes décisions du ministre de l'Environnement. Des contrôles d'élevages ont déjà été ordonnés dans le département. Au dernier CDH, la direction des services vétérinaires a même proposé de refuser certaines demandes d'extension, et de surseoir à d'autres. Jean-Jacques Brot, secrétaire général de la préfecture, a donné l'image d'un haut fonctionnaire sympathique, détendu, efficace. Il part pour les Hauts-de-Seine, nous le regretterons. ■

BRÈVES DES DÉPARTEMENTS

Saumons d'automne sur le Trieux

Pour la troisième année, la pêche du saumon ouvrait durant un mois sur le Trieux à compter du 16 septembre. Cette pêche se déroule uniquement sur le secteur aval, entre Squiffiec et Pontrieux, et exclusivement à la mouche. Une trentaine de poissons ont été capturés, plusieurs prises ayant été remises à l'eau, dans une ambiance de pêche excellente qui fait honneur aux pratiquants et remplit d'aise les responsables des associations de pêche de Guingamp et Pontrieux !

Kernansquillec : abandon du barrage

Dans une longue lettre adressée le 13 septembre dernier à notre association, Alain Christnacht, préfet des Côtes d'Armor, fait le point sur la décision de l'état de procéder à l'effacement du barrage de Kernansquillec sur le Léguer. Le mauvais entretien de l'ouvrage, et le blocage de la migration des saumons inquiètent le préfet. Suite à un arbitrage interministériel, il a adressé aux différents ministères des propositions sur l'échéancier des délégations de crédits. Dès réception de l'accord sur ces propositions, Alain Christnacht réunira les élus et les associations concernés par cette décision d'effacement du barrage.

Festival : des fientes se volatilisent

La direction des services vétérinaires a établi pour le Conseil d'hygiène un bilan de la situation des élevages officiellement raccordés à l'usine de traitement des fientes de volailles FERTIVAL de Quintenic. On y apprend qu'au lieu de traiter comme prévu 14 422 tonnes de fientes et boues, l'usine n'en a effectivement reçu que 4 900 tonnes en 1994 et 2 678 au premier semestre 1995. Question : où ont été étalées les 10 000 tonnes produites dans ces élevages industriels et qui ne sont jamais arrivées à Fertilal ? Ce constat de mauvais fonctionnement doit conduire à plus de mesure ceux qui, aujourd'hui, pensent que le traitement est la solution miracle aux problèmes de l'eau.

Eau & Rivières au Salon des fourrages

La présence de notre association au salon des fourrages, qui a vu défiler 40 000 personnes, n'est pas passée inaperçue. Invitée par les organisateurs, Eau & Rivières a eu l'occasion d'échanger avec des centaines de techniciens et d'agriculteurs sur



CÔTES D'ARMOR

les sujets du moment. Beaucoup se sont réjouis de cette ouverture du monde agricole en direction de notre association et nous ont félicité pour les actions menées au cours des derniers mois. Aucune intervention polémique n'est venue faire de l'ombre à cette première, pour laquelle nous redisons nos remerciements à la Fédération Régionale des C.U.M.A.

Piscicultures sous surveillance

Le pisciculteur de Duault a été condamné le 5 octobre dernier par la cour d'appel de Rennes, pour pollution de l'Hyères en 1991. La cour a estimé que le non-respect par un pisciculteur de l'article L. 232-2, qui réprime les faits de pollution des eaux, constitue nécessairement une négligence ou une imprudence fautive. Il n'y aura pas de nouvelle pisciculture sur le Léguer : à la suite de l'avis défavorable émis par le conseil d'hygiène des Côtes d'Armor, le préfet a en effet refusé l'autorisation de création d'une pisciculture sur le Léguer, à hauteur de la commune de Plouñévez-Moëdec. Ouf ! ■



Le préfet : Pas de nouvelle pisciculture sur le Léguer.

18

BRÈVES DES DÉPARTEMENTS

Doux pollue l'Ellé à Plouray

Depuis de nombreuses années, l'abattoir de volailles Doux de Plouray (Canton de Gourin) dégrade la qualité de l'eau de l'Ellé. Situé au cœur du château d'eau de la Bretagne, cet établissement a été verbalisé en août 94 puis en août 95 par les gardes-pêche du CSP pour pollution de cours d'eau. En 1995, la dégradation de la qualité de l'eau de l'Ellé a obligé la SAUR,

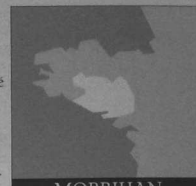
société fermière de l'usine de pompage de Barregean (Le Faouet), à fermer cette unité pendant plus d'un mois : elle était dans l'impossibilité de produire de l'eau potable à partir de la rivière Ellé. L'abattoir est bien connu de l'administration pour ses dépassements fréquents de normes de rejets et de capacité d'abattage. Eau & Rivières a demandé au préfet de mettre en demeure l'exploitant de respecter rapidement les prescriptions techniques imposées. Enfin, l'association a porté plainte contre X près du parquet de Lorient pour pollution de cours d'eau.



L'abattoir Doux de Plouray et l'Ellé : une pollution visible sur plusieurs kilomètres.

Formation des cadres associatifs 56

Le collectif Eau Pure 56 — 15 associations de protection de la nature, de consommateurs et de producteurs — a lancé un cycle de formation visant à mieux faire connaître aux responsables des associations du département les enjeux de la qualité de l'eau et les moyens de la reconquérir dans le Morbihan. Thèmes de formation retenus : la réglementation sur l'eau potable (application stricte du décret 89/3), la réglementation élevage et les mesures agri-environnementales européennes en relation avec le dysfonctionnement chronique du conseil d'hygiène 56 et enfin, les enquêtes publiques et études d'impact relatives aux installations classées. Ainsi, sur un trimestre, une vingtaine de



MORBIHAN

responsables associatifs se sont réunis pour planifier des actions communes sur les déchets, l'agriculture, les pesticides, l'eau potable.

Foire biologique de Muzillac

La foire Bio de Muzillac organisée par la jeune et dynamique équipe locale du MRJC a connu un gros succès pour sa création. Comme à Auray trois semaines auparavant, Eau &

Rivières était invitée à tenir un stand pour mieux se faire connaître et encourager ce type de manifestations, très positives pour l'agriculture respectueuse de l'environnement. Ce fut l'occasion de recueillir l'avis des habitants du canton de Muzillac sur l'avenir de l'agriculture dans notre région. Les tendances exprimées sont les suivantes :
- une très grande majorité est pour un arrêt total des extensions et créations d'élevages hors sol en zone saturée ;
- la population a été choquée par les inondations exceptionnelles de l'hiver dernier, et une majorité ne comprend pas que les pouvoirs publics encouragent encore les remboursements sur l'amont du bassin versant du Kersily (commune de Berric) ;
- l'eutrophisation de l'étang de Pen-Mur, principale ressource en eau potable du secteur, inquiète les habitants. ■



Gros succès pour la foire Bio de Muzillac.

19

BRÈVES DES DÉPARTEMENTS

Régime sec pour les cochons de Romillé

L'Institut technique du porc (ITP) met les cochons au régime. Son objectif : obtenir des lisiers moins riches en azote donc, à surface d'épandage équivalente, concentrer davantage de bêtes. L'ITP a d'abord présenté un projet de porcherie-pilote à Romillé, dans une région déjà saturée. Projet rejeté, pour cause d'étude «non conforme à la loi, et dépourvue de tout caractère prévisionnel sérieux». Les diététiciens de l'Institut ont dû revoir leur copie, et réduire le cheptel prévu. Finalement, la porcherie fonctionnera, largement financée par le ministère de l'Agriculture, l'ANDA, l'OFIVAL et le Conseil régional de Bretagne (dans le cadre de BEP 2).



ILLE-ET-VILAINE

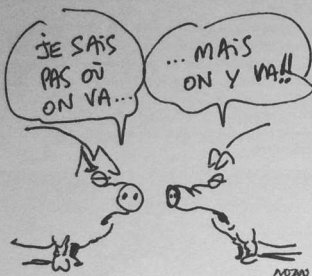
ment la responsabilité dans l'érosion, et dans le transfert des pollutions diffuses. Il paraît qu'on y réfléchit en haut lieu, mais à trop réfléchir, certains ne risquent-ils pas de s'endormir ?

Barrage sur le Nançon : décision imminente ?

Le syndicat mixte du bassin du Couesnon recherche de l'eau propre. Un certain nombre de captages, contaminés par les pollutions diffuses, sont en effet voués à l'abandon, et le syndicat envisage le plus sérieusement du monde de construire un barrage sur le Nançon. Son responsable annonce une décision avant la fin de l'année... mais les élus viennent demander confirmation à Eau & Rivières. Deux préalables apparaissent cependant indispensables à toute décision : l'inscription de ce barrage dans le schéma régional d'alimentation en eau potable, et l'adoption d'un SAGE sur le bassin versant du Couesnon. Car un tel investissement suppose une analyse sérieuse, à la bonne échelle, et la garantie d'une gestion planifiée et cohérente de la ressource en eau. Le Nançon reste l'une des plus belles rivières d'Ille-et-Vilaine, protégée par le massif forestier de Fougères et miraculeusement épargnée des méfaits de l'aménagement foncier. Il serait vraiment dommage de l'abîmer ainsi.

Bédée, ton univers impitoyable

Lamentations de Annie Davy, après sa condamnation en appel pour pollution des eaux à Bédée : «les magistrats ont voulu faire un carton sur l'un des plus éminents représentants du syndicalisme agricole départemental». C'est bien connu, la justice française a toujours été féroce pour le monde agricole. Décidément très remontée contre Eau & Rivières, Mme le maire se répand dans la presse pour affirmer («La France agricole», 2/06/95) que «les contre-pouvoirs sont indispensables à la vie démocratique», mais qu'il lui paraît dangereux que «le contre-pouvoir vienne d'une association extérieure à la commune et qui défend un intérêt particulier». En attendant de pouvoir elle-même choisir les bonnes associations, Mme Davy s'est prononcée contre l'intérêt particulier des cours d'eau en stoppant un nettoyage de rivière par une entreprise locale d'insertion, aux frontières de sa commune. ■



Ruissellement et pesticides dans le Meu

Les eaux du Meu, destinées à l'alimentation, viennent de battre de nouveaux records de pollution. Des molécules comme la bentazone (840 ng/l), le dinoterbe (1285 ng/l), le dicamba (225 ng/l), le bromoxynil (155 ng/l) empoisonnent actuellement la faune piscicole... Ces pesticides ne font malheureusement pas l'objet de mesures systématiques. La population humaine doit se contenter des dosages réguliers de triazines (atrazine, simazine), des molécules bien moins dangereuses il est vrai. Mais dont les concentrations limites sont régulièrement dépassées. Pour éviter ce type de pollution, il serait évidemment plus sage de limiter les phénomènes de ruissellement des eaux, dont les scientifiques confir-

BRÈVES DES DÉPARTEMENTS

Botulisme à Grand-Lieu : scénario catastrophe

Avec quelques mois de recul, il est maintenant possible d'évaluer l'ampleur réelle de l'apparition du botulisme sur le Lac de Grand Lieu. C'est à une perte minimum de 20 à 30 000 oiseaux qu'il faut évaluer l'impact de l'apparition de cette bactérie. Globalement, les gestionnaires de la réserve estiment que 90 % des canards colverts et des foulques ont été décimés. Chez les rapaces, la quasi-totalité des milans noirs et des busards des roseaux ont également disparu. Pas moins de 25 espèces ont été touchées, sans parler des passereaux dont il n'a pas été tenu compte. À titre d'exemple, en quatre jours la DDASS et les gestionnaires de la réserve ont ramassé 1 400 cadavres sur quelques hectares de vasière. Il est possible que la seule colonie française nicheuse de la grande aigrette soit anéantie. On parle maintenant de catastrophe écologique majeure. Selon les spécialistes, le botulisme se développe sur des zones riches en matière organique et exposées à une surchauffe de l'eau. Sous l'effet à la fois d'une agriculture intensive (maraîchage et élevages) et de pompes d'irrigation massives (mais) ces deux conditions ont été réunies à partir de juillet avec une eau montant à 30°, une forte décomposition algale réduisant l'oxygène dissout à 4 mg/l sur des vasières par ailleurs totalement anoxiques. Les chasseurs, inconscients, ont ouvert la chasse des gibiers d'eau en bordure de réserve le 23 juillet comme prévu. Il faut noter que le pays de Retz est un des bastions de la formation Chasse, Pêche et Tradition qui a un élu au Conseil régional. Les perspectives 1996 ne sont guère prometteuses. Car Grand-Lieu héberge désormais une



LOIRE-ATLANTIQUE

source dormante de botulisme, qui referra son apparition dès les prochaines chaleurs. Du point de vue de la biodiversité, cette catastrophe silencieuse peut être considérée comme plus grave que celle de l'Amoco-Cadiz.

Ça balise au port autonome

La visite du ministre de l'Environnement en octobre en Loire-Atlantique a permis d'aborder un nouveau chapitre dans l'histoire rocambolesque et navrante de la gestion de l'estuaire. La venue d'une délégation de l'Europe avait déjà causé une certaine panique chez les aménageurs et leur a fait voir que les beaux temps d'une totale autonomie du Port étaient révolus. Corinne Lepage a décidé que la zone de Donges-Est serait amputée de 280 hectares, laissant toutefois 400 hectares de roselières et de vasière au Port. Inutile de rappeler le point de vue de l'ensemble des défenseurs de l'environnement à ce sujet. Donges-Est ne doit pas se faire. La solution présentée par Corinne Lepage est bâtarde et ne satisfait pas l'impératif de protection de la zone, qui n'est pas négociable.

Liaison départementale 44

Les adhérents d'Eau et Rivières 44 se sont retrouvés pour activer les initiatives de l'association. Au programme pour cette année, la mise au point d'un cycle de formation à la défense de l'environnement et des échanges que l'on espère féconds avec le monde agricole présent à la réunion. Une série de modules de formation, lieux de rencontre et d'échanges, seront donc mis au point. Ceux-ci concerneront tant les aspects juridiques de la protection de l'environnement que des problématiques plus nouvelles d'analyse économique des actifs naturels. ■



La zone humide de Donges-Est : un écosystème fortement perturbé.

DERNIÈRE MINUTE

Pollution des élevages hors-sol : Eau & Rivières reste vigilante

La décision du ministre de l'Environnement de geler les extensions d'élevages hors-sol dans les zones saturées de lisier est effectivement appliquée depuis quelques semaines dans les départements bretons. Cette décision, positive, ne doit pas masquer les insuffisances de la politique des pouvoirs publics en matière de prévention des pollutions liées aux élevages. Aujourd'hui, hors des 77 cantons de Bretagne classés en "zone d'excédent structurel", on autorise encore des extensions d'élevages sur des bases environnementales déficientes : charge en azote supérieure aux capacités d'épuration des sols, plans d'épandage démesurés ou hyper-fragiles, etc. Est-il bien sérieux d'accepter, comme vient de le faire le préfet d'Ille-et-Vilaine, un plan d'épandage de 560 ha, ou d'accepter, comme en Côtes-d'Armor, des extensions de porcheries ne disposant en propriété que de 1,6% des 180 ha de la surface d'épandage ?

Aucun contrôle sur les subventions

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme dit "de maîtrise des pollutions d'origine agricole", aucun dispositif précis de contrôle n'a été mis en

place pour vérifier sur le terrain la réalité de la modification des pratiques (épandages, modification de l'alimentation des animaux, traitement éventuel des déjections) donnant lieu à l'octroi de subventions publiques. Qui va vérifier, avec quels moyens et suivant quel programme ? Actuellement, c'est le flou le plus complet. Pour les 50 à 70 % d'élevages en situation administrative irrégulière (dépassement de cheptel, modifications substantielles de plans d'épandage), aucune instruction précise n'a été donnée aux administrations départementales sur les mesures à appliquer à ces élevages bénéficiaires de fonds publics (subventions de l'Agence de l'eau, de l'État, des conseils généraux) afin que soit obtenue leur "régularisation".

Sur tous ces points, Eau & Rivières de Bretagne n'entend relâcher ni sa vigilance, ni sa pression vis à vis des décideurs publics. Nous n'avons en effet ni le droit à l'erreur, car la pollution par les nitrates atteint à présent des seuils insupportables, ni le droit de dilapider l'argent public, trop précieux en ces temps de restrictions budgétaires. ■

Partenariat entre Eau & Rivières et la biscuiterie Menou

La biscuiterie Menou située à Plougonver, petite commune des Côtes-d'Armor, est une entreprise locale des plus dynamiques. Au printemps dernier, elle aidait la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) par une action de sponsoring en faveur des macareux.

Cette dernière ayant connu un franc succès, l'entreprise Menou a décidé de poursuivre son action, mais cette fois en collaborant avec le Centre d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle-en-Terre (géré par E&R) et avec le Centre Nature de La Chapelle Neuve, deux structures œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la protection de l'environnement.

À chaque boîte de biscuits vendue, la biscuiterie s'engage à reverser 2 francs à ces deux partenaires, ces derniers s'engageant à développer une campagne de sensibilisation et de sauvegarde de l'eau et des zones humides de l'Argoat (château d'eau de la Bretagne et source des plus grands fleuves bretons : Trieux, Léguer, Aulne, Elle, Blavet...).



22

À LIRE

BIOLOGIE ET MIMÉTISME

Par Georges PASTEUR

Editions NATHAN ; 160 pages ; 11,5 x 19 cm ; 79 F



Avec toute la rigueur d'un biologiste de renom, Georges Pasteur nous entraîne dans l'univers étrange du mimétisme. De la molécule aux vertébrés supérieurs, l'art et la manière de dupier le prédateur ou la proie. Camouflage chromatique, morphologique et même chimique, chaque forme de mimétisme est décrite avec précision, dans un langage simple à la portée de tous. Un ouvrage passionnant.

QUEL EST CET ARBRE ?

Guide complet d'identification des arbres et arbustes

Sous la direction de R. TAVERNIER ; Editions BORDAS ;

192 pages ; 16 x 24 cm ; 83 F



Un titre, mais surtout une question, quel est cet arbre ? Pour répondre à cette dernière, et nourrir notre curiosité (une qualité que nous possédons tous, bien entendu !), les auteurs ont conçu un ouvrage simple, agrémenté de nombreux dessins, et ce dans un souci pédagogique remarquable. Il vous permettra de trouver avec aisance le nom de plus de 230 espèces d'arbres et d'arbustes. Ce guide n'est pas seulement un livre, c'est surtout un outil pour apprendre à apprendre. Nous le conseillons donc sans modération, aux familles de promeneurs et aux enseignants des villes et des champs.

LE CASTOR ET SON ROYAUME

Par Maurice BLANCHET

Editions Delachaux et Niestlé ; 312 pages ; 19,5 x 27 cm ; 238 F



Vingt ans d'observations sur le castor en son royaume d'arbres et d'eau, vingt ans d'efforts pour le rendre aux rivières dont il avait été exterminé, voici ce que résume cet ouvrage de Maurice Blanchet. La connaissance intime du castor, de sa vie et de ses relations avec le milieu, Maurice Blanchet l'a conquise avant tout sur le terrain, par ses veilles nocturnes et ses explorations diurnes. En nous livrant ses observations, et en analysant le problème de la réintroduction (le castor a en particulier été réintroduit sur l'Elle) l'auteur sait aussi évoluer avec talent la nature sauvage qui est à notre portée. Il apprend à voir, il engage à réfléchir. Son livre est vérité non moins que poésie.

Le Castor et son royaume s'adresse à tous ceux qui, comme son auteur, se sentent attirés par la nature libre, la vie secrète des rivières, l'animal ingénieux et sagace.

LES LIBELLULES

Par Gilles MARTIN et Emmanuel THEVENON

Editions de la Martinière ; 128 pages ; 23 x 28 cm ; 250 F



Passionné par les milieux naturels humides, Gilles Martin a passé 10 ans près des étangs, des marais et des rivières pour arriver à approcher, observer et enfin photographier le plus étonnant des insectes : la libellule. D'une précision et d'une exhaustivité remarquable, cet ouvrage dévoile, au fil des photographies, des schémas, et des textes explicatifs d'Emmanuel Thévenon, tout ce qu'il est possible de savoir (ou presque) sur la vie de ces étranges créatures : leur morphologie, leur comportement territorial, leur reproduction, leur métamorphose.

Avis donc aux amoureux des «filles de l'air» !

23

ÉCHO DES MARAIS

Bravo les bretons

Une commission officielle néerlandaise vient de publier les conclusions d'une étude sur l'élevage de porcs en Bretagne. Pour comparer dans le détail la production bretonne à celle des Pays-Bas, quatorze critères de compétitivité ont été retenus. Parmi eux figuraient les coûts liés à l'environnement. Dans ce domaine, avec des coûts proches de zéro, les bretons arrivent largement en tête. Les néerlandais, loin de se lamenter, en concluent qu'il y a une place à prendre dans l'exportation du porc label rouge en direction de l'Allemagne. L'environnement, source de compétitivité : notre lobby porcin breton, en retard d'une guerre économique, va encore accuser les écologistes.



Une chaise pour Charles

Lors du procès Doux à Quimper (14/09/95), le procureur de la République, très remonté contre la DSV, a donné une leçon de calcul. « Pour savoir s'il y a des cochons en trop dans les ateliers de production » a expliqué M. Gestermann, il suffit de compter les oreilles et de diviser par deux. » Très impressionné, l'accusé a réclamé une chaise au président du tribunal. Dans le fond de la salle, une employée de l'abattoir a laissé tomber à voix basse : « Nous, à la chaîne d'abattage, on tient debout huit heures de suite... ». Mieux sans doute que le footing pour entretenir la forme.

Pagnol breton

Depuis quelques mois, on tourne à Caurel (22) un film à la Pagnol. Premier épisode : Jean de Florette. Le papet-DDE promet à Manon-Caurel que la future route surplombant le bourg ne détruira pas les sources qui

alimentent la commune. Sur le registre d'enquête, on peut même lire qu'« en cas de problème, un autre forage sera recherché et créé pour, outre la satisfaction immédiate des besoins communaux, l'assurance d'une alimentation en eau viable dans le temps ».

Deuxième épisode : Manon des sources. Une fois la route construite, les sources de la commune, comme prévu par les opposants au projet, ont pris un sérieux coup de sec. Manon-Caurel se tourne vers le papet-DDE pour lui rappeler ses promesses. Hugolin-DDE (papet, entre-temps, a disparu) propose de raccorder la commune au barrage de Kerne-Uhel (25 km à vol d'oiseau), déclarant qu'il n'a jamais rien promis et que le texte cité plus haut a été l'objet « d'une rédaction imprudente ». Les promesses, c'est bien connu, n'engagent que ceux qui les reçoivent.

Haute protection

La condamnation de certains collègues pour pollution des eaux a sérieusement ému les maires d'Ille-et-Vilaine. En signe de protestation, ils ont fermé leur mairie pendant une matinée, au début de l'année. Réaction rapide de l'éphémère ministre de la Décentralisation, Claude Goasguen, qui estimait (17/09/95) que « la jurisprudence conduit à de fâcheux amalgames, le code pénal apporte de mauvaises réponses aux problèmes posés » et surtout, surtout, qu'il est urgent « d'améliorer la sécurité juridique des élus locaux ».

Claude Goasguen, en sa qualité de conseiller de Paris, est sûrement sensibilisé à la « sécurité juridique » des élus.

Requins en tous genres

Selon un rapport récent, le monoxyde de carbone, émis surtout par les voitures, serait le principal responsable du réchauffement de la planète : 0,5 degré au cours de ce siècle, mais 4 degrés supplémentaires prévus pour 2100. Conséquence du réchauffement des eaux : les requins-marteaux, habituellement confinés aux côtes de Floride, auraient fait leur apparition au large des côtes françaises. Requins du lobby automobile au départ, requins-marteaux à l'arrivée : c'est ce qu'on appelle un écosystème. Restons optimistes : en arrivant dans les estuaires bretons, les requins se transformeront sûrement en dévoreurs d'algues vertes. ■

Noro

24

Saig Jestin

SKOL AR C'HLEUIOÙ À L'ÉCOLE DES TALUS



HENT AR C'HLEUIOÙ - LA ROUTE DES TALUS

Pour tout renseignement, contacter F Jestin
Park an Ty Moch - 22450 POULDOURAN
96 91 37 48



BRASSERIE DES DEUX RIVIÈRES
1, place de la Madeleine
29600 MORLAIX - Tél. 98 63 41 92

Avec soit de mandataire

A VOS COMMANDES

Eau & Rivières de Bretagne - 1, imp. C. Pelletan - 56100 Lorient

LES POSTERS (envoyés sous tube protecteur)

- Poster 60x40 : « Nos rivières sont belles et précieuses » : 30 F franco
- Posters 60x80 : « Flore des rivières de Bretagne »
- « Faune des rivières de Bretagne »
- « Le martin-pêcheur »
- « Les poissons des rivières du Massif Armoricain »
- le poster 60x80 : 40 F franco
- les 2 posters 60x80 : 70 F franco
- les 4 posters 60x80 : 120 F franco

LIVRES

- L'eau et les rivières en Bretagne, J.Y. Kermarrec, 34 p. : 30 F franco
- Santé et rayonnement (GSIEN) : 80 F franco
- L'enjeu alimentaire Nord-Sud, Bertrand Delpeuch : 59 F franco
- Le crach alimentaire, P. Desbrosses : 110 F franco
- Du champ à la source, A. Pochon : 85 F franco

DIVERS

- Cartes de correspondance, format 15x18 cm, tirées de très belles aquarelles marines, les 6 : 40 F franco
- Cartes postales « Vie de la rivière », format 15x10,5 cm (martin-pêcheur, loutres, libellule, bergeronnette, héron), le jeu de 5 cartes : 20 F franco

SERIE EOG

- Le grand voyage de Eog le saumon, livret magnifiquement illustré en couleurs par Bernard Jeunet et rédigé par Jean-Claude Pierre, 24 p.
- Editions en français, en espagnol, en breton : 45 F franco

- Sous-verre en couleurs de Bernard Jeunet, tirés du livre. Format 29x50 cm
- Le héron, le martin pêcheur : le poster 60x80 : 25 F franco
- les 2 posters 60x80 : 45 F franco

LES CAHIERS DE L'EAU

- N° 3 « L'eau, les pesticides et la santé » : 35 F franco
- N° 4 « L'eau, l'uranium et la santé » : 35 F franco
- N° 5 « L'eau, les nitrates et la santé » : 35 F franco
- N° 6 « Notice pédagogique : Le cycle du saumon atlantique » : 35 F franco
- Fac-similé dossier CES : « L'eau : enjeu économique majeur » : 100 F franco
- Revue Ar Men (16 pages sur l'eau en Bretagne) : 60 F franco

4 MAGNIFIQUES POSTERS POUR FAIRE CONNAITRE
LES RICHESSES DES RIVIERES BRETONNES

les Poissons des Rivières
DU MASSIF ARMORICAIN



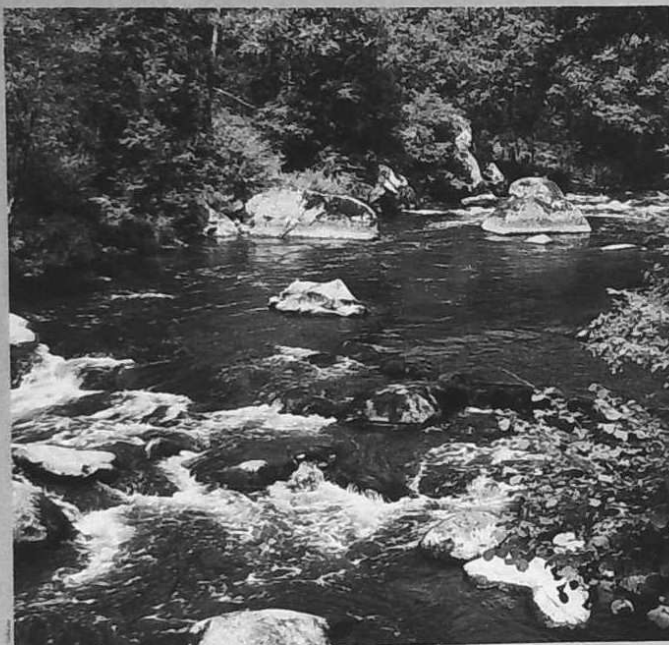
Loche franche - *Nemacheilus barbatus* - Kasarbouren



Grabot - *Cottus gobio* - Pen deg



Traite Faro - *Eclonon de Faro*



L'Elle - An Ek



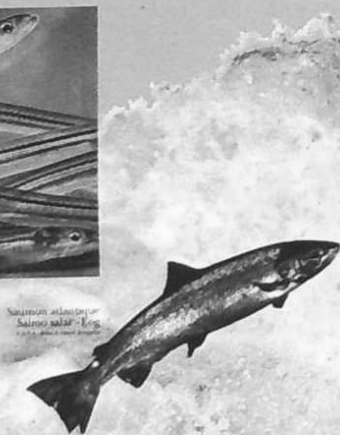
Petite lamproie - *Lampetra planeri* - Lampris



Vairon - *Phoxinus phoxinus* - Loch



Anguille - *Anguilla anguilla* - Elnno



Salmon - *Salmo salar* - Log



Traite Faro - *Salmo trutta fario* - Diurb

Eau et Rivières



TARIFS DES POSTERS (envoyés sous tube protecteur)

Posters 60x80 : "Flore des rivières de Bretagne", "Faune des rivières de Bretagne", "Le martin-pêcheur", "Les poissons des rivières du Massif Armorican"
40 F franco l'unité - les 2 posters 60x80 70 F franco - les 4 posters 60x80 120 F franco